conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 02.07.2024 50000134 Date de la première version publiée:

01.09.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit PREVATHON™ 5 SC

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000134

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

lées

Utilisation de la substance/du mélange

: Insecticide

Restrictions d'emploi re-

commandées

Utilisez comme recommandé par l'étiquette. Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur FMC France

11 bis Quai Perrache

69002 LYON France

Téléphone: 04 37 23 65 70

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez: Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):

+32 14 58 45 45

Urgence médicale:

Centres antipoison en France:

Paris: 01.40.05.48.48 Lyon: 04.72.11.69.11 Marseille: 04.91.75.25.25 Lille: 0800 59 59 59

ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi

au vendredi

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version Date de révision: 02.07.2024

1.1

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -Date de la première version publiée:

50000134

01.09.2019

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Prévention: Conseils de prudence

> P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P391 Recueillir le produit répandu.

Elimination:

Éliminer le contenu/récipient comme déchets dange-

reux conformément aux réglementations locales.

Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé hu-

maine et l'environnement.

Pour les phrases spéciales (SP) et les intervalles de sécurité, consultez l'éti-

quette.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 02.07.2024 50000134 Date de la première version publiée:

01.09.2019

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
Chlorantraniliprole	500008-45-7	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 ————————————————————————————————————	>= 2,5 - < 10
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317	>= 0,0025 - < 0,025

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -02.07.2024 50000134 Date de la première version publiée: 1.1 01.09.2019 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0.036 % Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 450 mg/kg

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

0,21 mg/l

Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard):

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

de sécurité et appeler un médecin.

Si vous ressentez un quelconque inconfort, cessez immédiatement l'exposition. Cas légers: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves: Consulter immédiatement

un médecin ou appeler une ambulance.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact avec les vêtements, les enlever.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version 1.1 Date de révision: 02.07.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000134

Date de la première version publiée:

01.09.2019

d'apparition d'une irritation qui persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement

Traiter de façon symptomatique.

Une attention médicale immédiate est nécessaire en cas

d'ingestion.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à

haute pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

toxiques.

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) Composés de brome Composés chlorés Cyanure d'hydrogène Chlorure d'hydrogène

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 02.07.2024 50000134 Date de la première version publiée:

01.09.2019

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de

la fuite et contre le vent.

Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en inter-

dire l'accès à toute personne non autorisée.

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel

de protection adapté peut intervenir.

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 02.07.2024 50000134 Date de la première version publiée:

01.09.2019

locales et nationales.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée

de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ni aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas y être présents.

Un poste de lavage des mains doit être disponible.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Le produit est un pesticide approuvé et ne peut être utilisé

qu'aux fins pour lesquelles il est approuvé, selon les conditions contenues dans l'étiquette approuvée par les autorités

compétentes.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
1,2-benzisothiazol- 3(2H)-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,81 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,966 mg/kg
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,2 mg/m3

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 02.07.2024 50000134 Date de la première version publiée:

01.09.2019

Consomma- Dermale Long terme - effets 0,345 mg/kg teurs systémiques

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Chlorantraniliprole	Eau	0,00045 mg/l
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Eau douce	0,00403 mg/l
	Eau de mer	0,000403 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,03 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0499 mg/l
	Sédiment marin	0,00499 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

sage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel

Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol,

porter une protection respiratoire individuelle et une combinai-

son de protection appropriées.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser

ce produit.

Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son

mode d'emploi.

Porter un équipement de protection adéquat.

S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de

travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

de l'étiquette et au mode d'emploi.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

50000134

Date de dernière parution: -

1.1 02.07.2024

Date de la première version publiée:

01.09.2019

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

liquide

État physique

Forme : liquide semi-visqueux

Couleur : blanc

Odeur : légère, d'alcool

Seuil olfactif : non déterminé

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Non disponible pour ce mélange.

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Non disponible pour ce mélange.

Point d'éclair : > 100 °C

Méthode: coupelle fermée ne forme pas d'étincelles

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Non disponible pour ce mélange.

pH : 5-9

Concentration: 10 g/l 1 %

Viscosité

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

50000134

Date de dernière parution: -

1.1

02.07.2024

Date de la première version publiée:

01.09.2019

Solubilité(s)

Hydrosolubilité

dispersable

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non disponible pour ce mélange.

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité relative : 1,02 - 1,04

Densité : 1,036 gcm3 (20 °C)

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Non disponible pour ce mélange.

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Inflammabilité (liquides) : N'entretient pas la combustion.

Remarques: ininflammable

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

Taux d'évaporation : Non disponible pour ce mélange.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 02.07.2024 50000134 Date de la première version publiée:

01.09.2019

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Le chauffage du produit produira des vapeurs nocives et irri-

tantes.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux. Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

Remarques: (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 02.07.2024 50000134 Date de la première version publiée:

01.09.2019

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Remarques: (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: ou

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 490 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 450 mg/kg

Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au

Règlement (CE) No. 1272/2008

Remarques: Basé sur la classification harmonisée de l'UE - Annexe VI du règlement (CE) n ° 1272/2008 (règlement CLP)

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,21 mg/l

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au

Règlement (CE) No. 1272/2008

Remarques: Basé sur la classification harmonisée de l'UE - Annexe VI du règlement (CE) n ° 1272/2008 (règlement CLP)

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 02.07.2024 50000134 Date de la première version publiée:

01.09.2019

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : ou

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 72 h

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

BPL : oui

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Cornée bovine

Méthode : OCDE ligne directrice 437

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 02.07.2024 50000134 Date de la première version publiée:

01.09.2019

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Espèce : Lapin

Méthode : EPA OPP 81-4

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Type de Test : Test de Buehler Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Pas un sensibilisateur de la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibili-

sation par contact avec la peau.

Remarques : (Information concernant le produit lui-même)

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

BPL : oui

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Espèce : les souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Espèce : Cochon d'Inde Méthode : FIFRA 81.06

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 02.07.2024 50000134 Date de la première version publiée:

01.09.2019

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Espèce: Rat (mâle)

Type de cellule: Cellules du foie Voie d'application: Ingestion Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 02.07.2024 50000134 Date de la première version publiée:

01.09.2019

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années

NOAEL : 805 - 1.076 mg/kg p.c./jour Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 18 mois

NOAEL : 158 - 1.155 mg/kg p.c./jour Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

gène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 20.000 ppm Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 20.000 ppm

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

: Type de Test: Prénatal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'un traitement unique: 6 - 20 Jrs

Toxicité maternelle générale: NOEL: 1.000 mg/kg p.c./jour Toxicité pour le développement: NOEL: 1.000 mg/kg p.c./jour

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 02.07.2024 50000134 Date de la première version publiée:

01.09.2019

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle

Voie d'application: Ingestion

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 18,5 Poids corpo-

rel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 48 Poids cor-

porel mg / kg

Fertilité: NOAEL: 112 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Aucune incidence sur les paramètres de repro-

duction.

Méthode: OPPTS 870.3800

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Chlorantraniliprole:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOEL : 1188 - 1526 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)

17 / 32

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 02.07.2024 50000134 Date de la première version publiée:

01.09.2019

Durée d'exposition : 90 Jrs

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Espèce : Rat

NOAEL : 8.000 mg/kg Voie d'application : Oral - nourriture

Durée d'exposition : 28 Jrs

Méthode : OCDE ligne directrice 407

BPL : oui

Espèce : Rat
NOAEL : 300 mg/kg
Voie d'application : Dermique
Durée d'exposition : 28 Jrs

Méthode : OCDE ligne directrice 410

BPL : oui

Espèce : Rat

NOAEL : 20.000 mg/kg Voie d'application : Oral - nourriture

Durée d'exposition : 90 Jrs

Méthode : OCDE ligne directrice 408

BPL : oui

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Espèce : Souris NOAEL : 7.000 mg/kg Voie d'application : Oral - nourriture

Durée d'exposition : 90 Jrs

Méthode : OCDE ligne directrice 408

BPL : oui

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 15 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 28 d

Méthode : OCDE ligne directrice 407

Symptômes : Irritation

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 69 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 90 d

Symptômes : Irritation, Perte de poids corporel

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 02.07.2024 50000134 Date de la première version publiée:

01.09.2019

Composants:

Chlorantraniliprole:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Effets neurologiques

Composants:

Chlorantraniliprole:

Remarques : Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Chlorantraniliprole:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13,8 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version 1.1

Date de révision: 02.07.2024

Numéro de la FDS: 50000134

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

01.09.2019

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 15,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

CL50 (Cyprinodon sp. (Vairon)): > 12 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,0116 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

CL50 (Hyalella azteca (Hyalelle méxicaine)): 0,26 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

CL50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 0,0067 - 0,011 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 2

mg/l

Durée d'exposition: 120 h

NOEC (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 2 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 2

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 122-2 & 123-2

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

CE50b (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): > 2 mg/l

Point final: Fronde

Durée d'exposition: 14 jr

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version 1.1

Date de révision: 02.07.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000134

Date de la première version publiée:

01.09.2019

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 122-2 & 123-2

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

10

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC: 1,28 mg/l

Durée d'exposition: 36 jr

Espèce: Cyprinodonte à tête de mouton

NOEC: 0,110 mg/l Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,00447 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1300

BPL: oui

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

10

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50: > 1.000 mg/kgDurée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207

BPL:oui

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion de l'azote.

Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation du car-

bone.

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: > $4,0 \mu g/abeille$

Durée d'exposition: 72 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

Remarques: Substance active dissoute dans l'acétone

DL50: $> 0,005 \mu g/abeille$ Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

Remarques: Substance active dissoute dans l'eau

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version 1.1

Date de révision: 02.07.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000134

Date de la première version publiée:

01.09.2019

DL50: > $104,1 \mu g/abeille$ Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

Remarques: Substance active dissoute dans l'acétone

DL50: > 0,0274 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

Remarques: Substance active dissoute dans l'eau

DL50: > 2.250 mg/kg

Espèce: Poephila guttata (diamant mandarin)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Cyprinodonte à tête de mouton): 16,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,15 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,070

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,04

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

1

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 24 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 (boue activée): 12,8 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version 1.1 Date de révision: 02.07.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000134

Date de la première version publiée:

01.09.2019

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

: 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Estimation basée sur les données obtenues à

partir du composant actif.

Le produit contient de petites quantités de composants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés

dans les stations d'épuration des eaux usées.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 10 jr (25 °C)

pH: 9

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 0,3 jr (50 °C)

pH: 9

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): > 31 jr

pH: 5

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Aucune bioaccumulation n'est attendue.

Estimation basée sur les données obtenues à partir du com-

posant actif.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Facteur de bioconcentration (FBC): 14 Méthode: OCDE ligne directrice 305

BPL: oui

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

23 / 32

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version Date de révision:

02.07.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

01.09.2019

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

1.1

log Pow: 2,77 (20 °C)

pH: 4

50000134

log Pow: 2,86 (20 °C)

pH: 7

log Pow: 2,80 (20 °C)

pH: 9

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Durée d'exposition: 56 jr

Facteur de bioconcentration (FBC): 6,62 Méthode: OCDE ligne directrice 305

Remarques: La substance n'est pas persistante, bioaccumu-

lable et toxique (PBT).

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,7 (20 °C)

pH: 7

log Pow: 0,99 (20 °C)

pH: 5

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: Dans les conditions actuelles d'utilisation, on ne

doit raisonnablement

pas s'attendre à des mouvements de produit à partir de la

couche

supérieure du sol.

immobile

Estimation basée sur les données obtenues à partir du com-

posant actif.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Koc: 362 ml/g, log Koc: 2,55 Remarques: Mobile dans les sols

Stabilité dans le sol : Remarques: Très persistant dans le sol.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Koc: 9,33 ml/g, log Koc: 0,97

Méthode: OCDE ligne directrice 121

Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 02.07.2024 50000134 Date de la première version publiée:

01.09.2019

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Composants:

Chlorantraniliprole:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environ-

nement lors de l'application.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 02.07.2024 50000134 Date de la première version publiée:

01.09.2019

Composants:

Chlorantraniliprole:

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dan-

gereux.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Chlorantraniliprole)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Chlorantraniliprole)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version 1.1 Date de révision: 02.07.2024

Numéro de la FDS: 50000134

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

01.09.2019

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Chlorantraniliprole)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Chlorantraniliprole)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Chlorantraniliprole)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe

Risques subsidiaires

 ADN
 : 9

 ADR
 : 9

 RID
 : 9

 IMDG
 : 9

IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (-)

nels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne : 964

ment (avion cargo)

Instruction d'emballage (LQ) : Y964

27 / 32

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 02.07.2024 50000134 Date de la première version publiée:

01.09.2019

Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionne : 964

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version 1.1

Date de révision: 02.07.2024

Numéro de la FDS:

50000134

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

01.09.2019

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

Règlement (UE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E1 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impli-

quant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

84, 36, 25, 65

Surveillance médicale renfor- :

cée (R4624-23)

Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Rubrique ICPE (Installations :

classées pour la protection de l'environnement; Code de l'environnement R511-9) 4510

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Chlorantraniliprole

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 02.07.2024 50000134 Date de la première version publiée:

01.09.2019

palygorskite

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H330 : Mortel par inhalation.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 02.07.2024 50000134 Date de la première version publiée:

01.09.2019

Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Aquatic Acute 1 H400 Méthode de calcul Aquatic Chronic 1 H410 Méthode de calcul

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2024 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



PREVATHON™ 5 SC

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 02.07.2024 50000134 Date de la première version publiée:

01.09.2019

FR/FR